



# **CDTA47**

## **COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR À L'ARC DU LOT ET GARONNE**

---

### **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE du 11 mars 2025 à Boé**

Clubs présents :

Tombeboeuf, Boé, Marmande, Nérac, Penne St Sylvestre, St Maure de Peyriac, Villeneuve sur Lot, Fumel, Aiguillon, St Bazeille, Agnac

Clubs absents: Damazan

Invités : Monsieur Jacques Lanza, vice-président et trésorier adjoint - Monsieur Stéphane Kalfa secrétaire général adjoint, représentants du CRNATA

Début de l'assemblée à 20h15,

Le Co-président Monsieur Jacques Sottoriva, débute l'assemblée générale électorale en remerciant les présidents ou leurs représentants pour leur présence et les informe de l'absence temporaire à cette assemblée de Monsieur Jean-Marie Tovo, co-président, retenu par ces obligations professionnelles.

Monsieur Jean-Marie Tovo rejoindra le déroulement de cette assemblée au cours de la soirée.

Messieurs Jacques Lanza et Stéphane Kalfa sont présentés aux présidents des clubs du Lot et Garonne en tant qu'invités et représentants du CRNATA.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

En ce début de séance, Monsieur Jacques Sottoriva souhaite tout particulièrement féliciter les clubs de Marmande et de Boé pour avoir respectivement organisé les Championnats Régionaux Salle Adultes en date des 08-09 février 2025 et les Championnats de France Salle Jeunes, Adultes et Elites du 25 février au 02 mars 2025.

Après cet aparté, Monsieur Jacques Sottoriva rappelle le nombre de postes à pourvoir selon les statuts du Comité :

« Le Comité Départemental de Tir à l'Arc 47 est administré par un Conseil d'Administration appelé « Comité Directeur du Comité Départemental de Tir à l'Arc 47 », comprenant 10 membres minimum d'associations affiliées à la FFTA, dans le département :

- 1 président ou 2 co-présidents
- 1 vice-président
- 1 secrétaire
- 1 secrétaire adjoint
- 1 trésorier
- 1 trésorier adjoint

Les candidats aux élections du Comité Directeur devront faire acte de candidature par écrit auprès du Secrétariat du Comité Directeur au plus tard 30 jours fermes avant la date des élections. »

Monsieur Jacques Sottoriva présente les candidatures reçues dans le temps imparti :

- Madame Valérie BERGER
- Monsieur Henri MAROSTICA
- Monsieur Jacques SOTTORIVA
- Monsieur Jean-Marie TOVO
- Monsieur Stéphane KALFA
- Madame Janic PARADINAS
- Monsieur Alexandre RIBES

Après un échange entre Monsieur Jacques Sottoriva et les présidents de clubs du département présents, l'ajout de candidatures est acté à l'unanimité.

La liste ci-dessous regroupe les nouvelles candidatures :

- Monsieur Serge PONTACQ
- Monsieur Patrick PEYRÉ
- Madame Cathy LARRIEU
- Monsieur Thierry AUPETIT
- Monsieur Jean-Luc JOSSIC

En l'absence de Monsieur Jean-Marie Tovo, co-président, Monsieur Jacques Sottoriva ainsi que l'ensemble des présidents assistant à cette assemblée générale électorale décident de déplacer le vote et l'élection du Comité Directeur et du Conseil d'Administration en fin de séance afin que Monsieur Jean-Marie Tovo puisse y assister.

## **RAPPORT MORAL :**

Monsieur Jacques Sottoriva invite les représentants des clubs du département à se mobiliser afin de participer en plus grand nombre aux votes lors des assemblées générales du CRNATA.

Monsieur Jacques Sottoriva évoque le cas du club de Tonneins qui n'est plus actif durant cette saison sportive. Le Président club de Marmande, Monsieur Théo Gleyroux annonce que son association souhaite toujours aider le club de Tonneins à reprendre son activité en opérant une centralisation des deux clubs.

### ➤ **Comparatif des licences :**

Monsieur Jacques Sottoriva présente un récapitulatif du nombre de licenciés par club sur les quatre dernières saisons sportives en y ajoutant la saison 2025 pour simple information.

Le nombre des licences sur le département est visualisé sur les saisons suivantes :

- ✓ 2021 : 413 licences (année covid)
- ✓ 2022 : 531 licences
- ✓ 2023 : 554 licences
- ✓ 2024 : 566 licences
- ✓ 2025 : 620 licences (chiffre arrêté au 28 février 2025)

Nous constatons une baisse de prise de licences dans certains clubs du département en 2024 ainsi que la mise en « sommeil » du club de Tonneins.

En comparant les saisons 2024 et 2025 (chiffre arrêté au 28 février 2025- hors licences découvertes), il apparaît une réelle augmentation du nombre de licences dans certains clubs :

- ✓ Archers du Val d'Albret + 13 licences
- ✓ Archers club Marmandais + 25 licences
- ✓ Archers des Deux Rives + 16 licences
- ✓ Archers de Boé + 20 licences

Monsieur Jacques Sottoriva demande aux clubs en baisse de licences de fournir un effort afin d'accroître leur nombre d'adhérents.

Nous constatons également, en comparant les saisons 2024-2025, une augmentation des licenciés de + de 18 ans dans la plupart des clubs ; avec toutefois un nombre équilibré des licences de + 18 ans et – 18 ans pour les clubs de Marmande, Villeneuve sur Lot et de Boé. Il est important de noter l'absence de jeunes licenciés dans les clubs de Damazan et de St Bazeille.

➤ **Actions hebdomadaires en faveur des clubs :**

A l'heure actuelle, le Comité Départemental ne dispose plus de Conseiller Technique Départemental. Toutefois, les activités organisées par le Comité et mises en place envers les clubs sont maintenues.

Le Comité apporte son soutien aux clubs dans l'organisation de manifestations sportives telles que le Trophée Départemental des Mixtes, les épreuves du Challenge Espoir et animations diverses.

Monsieur Jacques Sottoriva rappelle d'une part que le Comité fait appel aux brevetés d'état du club de Boé afin de mener à bien certaines actions (stages départementaux, organisation du Trophée Départemental de Mixtes...).

D'autre part, le Comité s'engage, par la signature d'un partenariat avec le Crédit Agricole (Agence de Bon-Encontre), à effectuer l'achat de chronotirs, mis à disposition auprès des clubs organisant des compétitions.

En ce qui concerne les anciens chronotirs, une mise en réparation est envisagée. Un devis de remise en état sera demandé à ECVF Electronique.

➤ **Actions administratives :**

Les actions administratives du Comité Départemental se concrétisent par l'organisation de réunions de bilan et de l'assemblée générale du département, par sa participation à la réunion des Présidents des Comités Départementaux, par sa participation et présence lors des actions départementales.

Lors de la dernière Assemblée Générale du CRNATA, Monsieur Jacques Sottoriva relève la présence des clubs de St Bazeille, de St Maure de Peyriac et de Boé.

Monsieur Stéphane Kalfa, secrétaire général adjoint au CRNATA, intervient à ce sujet : « Il est important que les clubs assistent aux assemblées organisées par le CRNATA afin de participer aux prises de décisions, de communiquer leurs besoins, leurs idées et de faire part de leurs doléances ceci afin de faire avancer le tir à l'arc au niveau régional. »

➤ **Actions sportives :**

Le Comité Départemental souhaite accentuer la pratique et le développement du tir à l'arc en répondant notamment aux demandes d'animations des diverses municipalités, administrations .... par le biais des clubs. Pour ce faire, le Comité a réalisé les actions suivantes lors de la saison sportive 202-2024 :

- ✓ Caravane du Sport 2024 au Conseil Départemental, avec la participation des clubs de Marmande, de St Maure de Peyriac et de Boé : 349 personnes, enfants et adultes confondus, public valide, public sport adapté, public handisport ont été initiées au tir à l'arc
- ✓ Rencontre Découverte Féminine multi disciplines Indoor 2024 (tir olympique, tir nature, tir campagne et tir 3D) : 18 participants - Club des Archers de Boé en support
- ✓ Jeux du Tir à l'Arc 2024 : 13 participants - Club des Archers de Boé en support

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

## **RAPPORT FINANCIER :**

### **➤ Trésorerie :**

Monsieur Jacques Sottoriva rappelle à certains présidents de club de régler leurs factures impayées de 2024 et d'effectuer cette démarche en temps et en heure à partir de la nouvelle saison.

A ce sujet, les virements sont à prioriser. Dans le cas de paiement par chèque, il est demandé d'envoyer ce mode de paiement à la nouvelle adresse du CDTA47.

Au même titre, Monsieur Jacques Sottoriva mentionne qu'au niveau de l'ANS il est difficile de justifier financièrement les actions notées dans le dossier de demande de subvention si les clubs ne s'engagent pas dans ces projets par leur participation et leur soutien au Comité Départemental.

Monsieur Alexandre Ribes, trésorier, présente la trésorerie 2024 aux présidents de clubs.

La trésorerie s'élève à 22 863.10 € au 31 12 2023.

Pour 2024, en date du 31 décembre, la trésorerie disponible s'élève à 28 712.74 € Soit un écart de 5 849.64 €.

### **➤ Compte de Résultats 2024 :**

Le compte de résultat 2024 est exposé par Monsieur Alexandre Ribes en effectuant l'énumération des charges et des produits.

Un excédent de 3 516.81 € est constaté.

Le compte de résultat 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **➤ Budget Prévisionnel 2025 :**

Le trésorier du Comité Départemental prévoit une baisse importante de la subvention ANS pour 2025.

Pour la saison 2024, le Comité Départemental a effectué une demande de subvention pour l'achat de gros matériel auprès du Conseil Départemental. Cette demande a été classée sans suite pour l'instant.

Il est à noter que la conjoncture actuelle ne permettra pas aux associations de bénéficier, au même niveau que les années précédentes, des subventions allouées par le Conseil Départemental et le Ministère des Sports.

Monsieur Alexandre Ribes présente aux présidents de clubs le budget prévisionnel 2025 d'un total général de 34 100 €.

Le budget prévisionnel 2025 est adopté à l'unanimité.

L'exercice comptable actuel du CDTA47 s'étend sur une année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre), hors une saison sportive se déroule du 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.

Le Comité Départemental souhaite modifier cette situation en actant et en calquant la période de son exercice comptable sur la période de la saison sportive, soit du 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.

Cette modification n'étant pas notée à l'ordre du jour de cette assemblée générale électorale, il est décidé à l'unanimité qu'une assemblée générale extraordinaire sera organisée au cours de la saison 2025.

## **RAPPORT SPORTIF :**

La présentation du rapport sportif est faite par Monsieur Jacques Sottoriva.

Le Comité Départemental suit attentivement l'évolution des compétiteurs jeunes et adultes sur les diverses compétitions dominicales se déroulant en salle et en extérieur tout au long de la saison sportive 2023-2024 mais également sur les Championnats départementaux, régionaux et nationaux.

Monsieur Jacques Sottoriva commente la participation des archers des divers clubs du département en mettant l'accent sur le nombre peu élevé de la participation des jeunes lors des Championnats Départementaux.

Monsieur Jacques Sottoriva relève une nette augmentation de la participation des clubs lors de la présentation du Trophée Départemental des Mixtes organisé en date du 15 mars 2024 à Boé.

Treize équipes composées de 2 archers, se sont défiées en néo licenciés, arcs classiques et arc à poulie.

Nous notons également lors de la présentation des épreuves du Challenge Espoir 2024 un nombre important de participations à ces quatre épreuves avec une moyenne de 56 archers, toutes licences confondues, par épreuve. Nous constatons la participation de 38 jeunes en moyenne par épreuve.

Monsieur Jacques Sottoriva aborde la présentation des stages départementaux durant la saison 2024, répartis durant les vacances de Toussaint, Noël et Avril, en sollicitant et motivant les présidents de club afin que le nombre de jeunes participants à ces stages soit à la hausse pour la saison 2025.

Le Comité Départemental est engagé dans la formation et le développement du corps arbitral dans le Lot et Garonne.

La mise en place d'une formation auprès des clubs et un soutien à la formation des arbitres lors de journées dédiées, en présentiel ou en visio-conférence, se voit matérialisée par un nombre croissant de candidats arbitres dans le département.

Le corps arbitral en formation est constitué à l'heure actuelle de quatre candidats officiels répondant aux critères réglementaires et de quatre candidats en préparation à la formation.

Monsieur Jacques Sottoriva évoque la formation des encadrants de club au niveau des entraînements.

Un mail sera envoyé à tous les présidents de club afin de collecter des informations à ce sujet (nombre d'encadrant fédéral, d'entraîneur fédéral, de breveté d'état, de CQP...) ainsi que leurs besoins en formation.

Les réponses seront communiquées par mail au co-président Monsieur Jacques Sottoriva ([jacques.sottoriva@gmail.com](mailto:jacques.sottoriva@gmail.com)) ou à la secrétaire du Comité Départemental ([cd47taa@gmail.com](mailto:cd47taa@gmail.com)) avant le 31 mars 2025.

## **PROJETS SPORTIFS 2025 :**

Le Comité Départemental de Tir à l'Arc 47 envisage de mettre en place les actions suivantes durant la saison sportive 2024-2025.

Monsieur Jacques Sottoriva en fait l'énoncé :

- ✓ Aide à l'organisation des manifestations sportives lors des championnats départementaux salle et extérieur, valides, handicapés et sports adaptés
- ✓ Aide envers les projets de compétitions loisir :
  - Critérium 47 (tir campagne, nature et 3D)
  - Run Archerie
- ✓ Au développement de l'utilisation par les clubs du système Ianséo grâce au matériel acquis (téléphone portable, ordinateur, ...)
- ✓ Acquisition de matériel mis à disposition des clubs afin d'améliorer le déroulement des compétitions : chronotirs
- ✓ Reconduction :
  - Des épreuves du Challenge Espoir,
  - Du Trophée des Mixtes,
  - Des stages départementaux
- ✓ Développement de la Division Départementale
- ✓ Organisation d'une journée porte ouverte, sur une date commune pour tous les clubs début septembre (affiche commune pour tous les clubs, diffusion auprès des mairies et autres organismes)
- ✓ Organisation des Jeux du tir à l'Arc
- ✓ Rencontre « Découverte Journée au Féminin » (tir campagne, tir nature, tir 3D) Indoor afin de promouvoir la discipline auprès des féminines dans tous les clubs du département (journée et affiche commune pour tous les clubs)
- ✓ Information et soutien à la formation d'arbitre
- ✓ Promotion et développement de l'activité sportive auprès des structures scolaires, centres de loisirs et instituts accueillant un public en situation de handicap
- ✓ Répondre ou susciter des demandes d'animation auprès des diverses administrations (municipalités, Conseil Départemental...)

Monsieur Jacques Sottoriva demande aux présidents de club de créer un ou plusieurs groupes de travail afin de déterminer les règlements de la Division Départementale, du Critérium 47 et du Run Archerie.

Le plan d'actions est approuvé à l'unanimité.

### **MODIFICATION DE L'ADRESSE POSTALE DU SIEGE SOCIAL :**

Monsieur Jacques Sottoriva informe les présidents de club de la modification de l'adresse du siège social du CDTA47.

Le siège social du Comité Départemental de Tir à l'Arc 47 se situe actuellement au :

331 Route du Château d'Allot

47550 BOÉ

Après un changement de localisation, le siège social du CDTA47 sera dorénavant situé au :

78 Avenue François Mitterrand

47550 BOÉ

Cette modification sera effectuée auprès du Greffe des Associations de Marmande-Nérac et apparaîtra sur les documents officiels (statuts du comité, déclaration au répertoire SIREN, récépissé de déclaration en préfecture, ...)

La modification de l'adresse du siège social du CDTA47 est approuvée à l'unanimité.

### **CALENDRIER HIVER 2025-2026 :**

Monsieur Jacques Sottoriva, co-président du CDTA47 et responsable départemental du calendrier des compétitions, convie les présidents de club à lui communiquer les dates de leurs futurs concours avant le 31 mars 2025.

Les clubs pourront procéder à l'enregistrement de leurs compétitions sur le site de la FFTA après avoir reçu l'aval du responsable départemental à ce sujet.

### **TARIFS LICENCES 2026 :**

En la présence des co-présidents, Messieurs Jacques Sottoriva et Jean-Marie Tovo, les tarifs des licences 2025 sont rappelés.

La baisse de ces tarifs par rapport à la saison 2024 n'a pas été appliquée en début de saison, les parts du Comité Départemental sur les licences 2025 sont restées inchangées par rapport à 2024.

- ✓ Licence adulte : 17.00€
- ✓ Licence jeune, de U11 à U21 : 14.00€

La somme recueillie, soit 1 469.00€ reste au Comité Départemental et sera attribuée à la formation des adultes qui enseignent la discipline dans le département.

Les co-présidents du Comité Départemental proposent aux présidents de club d'appliquer les mêmes tarifs pour les prises de licence 2026.

- ✓ Licence adulte : 17.00€
- ✓ Licence jeune, de U11 à U21 : 14.00€

Les parts des licences 2026 proposées par le Comité Départemental sont adoptées à l'unanimité.

### **VOTE ET ELECTION DU COMITE DIRECTEUR :**

Les co-présidents Messieurs Jacques Sottoriva et Jean-Marie Tovo effectue un rappel des candidatures déposées et invitent les présidents à élire le Comité Directeur du CDTA47 ainsi que le Conseil d'Administration.

Sont élus à l'unanimité au poste de :

- ✓ Co-présidents : Monsieur Jacques Sottoriva et Monsieur Jean-Marie Tovo
- ✓ Secrétaire Générale : Madame Valérie Berger
- ✓ Trésorier : Monsieur Alexandre Ribes
- ✓ Vice-président : Monsieur Patrick Peyré
- ✓ Vice-présidente : Madame Cathy Larrieu
- ✓ Secrétaire Adjoint : Monsieur Henri Marostica
- ✓ Commission Informatique : Monsieur Serge Pontacq
- ✓ Commission Communication : Monsieur Henri Marostica
- ✓ Commission Sportive : Monsieur Patrick Peyré
- ✓ Commission Parcours : Monsieur Jean-Luc Jossic
- ✓ Référente Départementale Para Tir à l'Arc : Madame Janic Paradinas
- ✓ Vérificateur aux Comptes : Monsieur Stéphane Kalfa

Les co-présidents Messieurs Jacques Sottoriva et Jean-Marie Tovo remercient les présidents de club pour leur présence, leurs interventions et leurs votes lors de cette assemblée générale électorale.

L'assemblée générale ordinaire est levée à 23h30.  
Fait à Boé le 11 mars 2025

Signatures des Co-présidents  
du Comité Départemental de Tir à l'Arc 47,

Monsieur Jacques Sottoriva



Monsieur Jean-Marie Tovo

